

1^{er} décembre. D'après ces nouvelles, Soeur Saint-Alphonse du Rédempteur (née Antoinette Couvrette, de Sainte-Dorothée, Québec) et Soeur Marie-Germaine (Germaine Gravel, de Saint-Pasteur, Québec) ont été condamnées à cinq ans d'emprisonnement. Soeur Sainte-Foye (Elisabeth Lemire, de La Baie-du-Febvre, Québec), Soeur Saint-Victor (Germaine Tanguay, née à Acton Vale, Québec) et Soeur Sainte-Germaine (Imelda Laperrière, de Pont-Rouge, Québec) sont condamnées à l'expulsion hors de Chine. Le Gouvernement canadien n'a encore reçu aucune confirmation officielle de ces nouvelles. Nous savons que les cinq religieuses étaient détenues à la prison de Canton depuis leur arrestation en mars dernier sous l'accusation jugée fantastique d'avoir causé la mort entre le 14 octobre 1949 et le 14 janvier 1951 de plus de 2,000 enfants dont leur orphelinat avait reçu la garde. Les arrestations ont suivi des récits publiés dans le journal de Canton et des réclamations de groupements de femmes demandant de les châtier sévèrement pour le meurtre et les mauvais traitements infligés aux enfants.

Il se peut qu'un assez grand nombre d'enfants soient morts à l'orphelinat. Mais les autorités chinoises ont décidé de ne pas tenir compte de ce fait que la majorité des enfants amenés aux religieuses étaient déjà malades, dans un état qui ne permettait aucun espoir de guérison. Les religieuses ont toujours accepté tous les enfants qu'on leur a amenés et pour qui on demandait leur assistance, sans s'occuper de leur état ni des chances qu'ils avaient de survivre.

Comme je l'ai dit, nous n'avons reçu au Canada aucun rapport officiel concernant le procès des cinq religieuses; il est possible qu'il soit difficile de nous procurer des renseignements précis et sûrs au sujet des présumés procès. Je puis assurer à la Chambre qu'on fera tout ce qui est possible pour venir en aide à ces malheureuses religieuses sans leur faire plus de tort ni à elles ni à d'autres Canadiens détenus présentement par les communistes de Chine. Je crois que l'ordre d'expulsion constituerait peut-être le dénouement le plus heureux, et il serait malheureux que, par nos paroles ou nos actes, nous entrainions, comme cela s'est produit par le passé, une révocation de l'ordre d'expulsion, ou fassions naître des difficultés au départ du pays.

La Chambre sera consternée et indignée d'apprendre le traitement fait apparemment à un groupe de missionnaires qui depuis des années consacrent leur vie au soin des orphelins en Chine. Elle se rendra compte, d'autre part, de la délicatesse extrême de la situation et de la nécessité d'éviter tout acte, toute parole qui pourraient accroître leur infortune actuelle.

Nous espérons savoir plus précisément, d'ici quelques jours, où se trouvent les trois religieuses dont on a ordonné l'expulsion, et quelle est la situation des deux religieuses condamnées à l'emprisonnement. Nous avons bon espoir d'obtenir, par l'entremise des autorités britanniques à Hong-Kong, des renseignements de ces religieuses ou à leur sujet, car nous supposons qu'elles passeront par Hong-Kong pour quitter le pays. Il va sans dire que je tiendrai la Chambre au courant de tous renseignements que nous pouvons considérer comme authentiques à leur sujet.

Rapatriment

Le 29 décembre, répondant à une question posée deux jours plus tôt par M. Browne (conservateur progressiste, de Saint-Jean-Ouest) au sujet du nombre des missionnaires canadiens qui sont encore en Chine et des mesures que le Gouvernement entend prendre en vue de leur rapatriement, le secrétaire d'État aux affaires extérieures, M. Pearson, a déclaré ce qui suit:

Les dossiers du ministère des Affaires extérieures indiquent qu'il reste 201 sujets canadiens en Chine, dont 162 sont des missionnaires ou des membres de leurs familles. Plusieurs fois déjà, vers la fin de la guerre civile et après l'accession au pouvoir des communistes, le Gouvernement a conseillé à tous les citoyens canadiens connus de ses représentants de quitter la Chine le plus tôt possible. Comme les chiffres que je viens de citer l'indiquent, beaucoup sont rentrés au pays. D'autres cependant n'ont pu partir ou n'ont pas voulu revenir, retenus là-bas par leur esprit d'apostolat.

La ligne de conduite établie par le Gouvernement canadien consiste à rapatrier, au besoin aux frais du public, tous les Canadiens en détresse à l'étranger. Quant à